

PV RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2026

18h30

EXCUSE : Maurice MASFRAND

ABSENT : Alain MAURINET

Secrétaire de séance : Marie MIGAT

Assiste : Pascale DUPOUX

ORDRE DU JOUR :

👉 Adoption du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2025

Réponse : Adopté à l'unanimité

👉 Délibération pour la prise de possession d'immeuble sans maître.

Suite à la publication de l'arrêté municipal n° A02-2025 du 18 avril 2025 portant constatation de la vacance d'un immeuble situé 5 Le Breuil – 23130 Saint-Julien-le-Châtel, cadastré section A n° 102, 103, 104 et 105,

Considérant

- que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;
- que le courrier transmis en recommandé à la dernière propriétaire connue, Madame BARKER Patrica en Angleterre n'a pas pu être distribué (retour NPI)
- qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité ;
- que cet immeuble est donc présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code civil ;

Il est proposé d'incorporer dans le domaine communal l'immeuble situé 5 Le Breuil, cadastré section A n° 102, 103, 104 et 105. Cette incorporation au domaine privé communal devra être constatée par arrêté municipal ;

Réponse : Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'incorporation dans le domaine communal de l'immeuble situé 5 Le Breuil cadastré section A n° 102, 103, 104 et 105, cette incorporation sera constatée par arrêté municipal.

👉 Adhésion des communes de Lussat, Soumans Malleret Boussac, St Sylvain Bas le Roc et Nouzerine au Syndicat Est Creuse développement

Vu la délibération 2025/35 du comité syndical du 29/12/2025 du Syndicat Est Creuse Développement portant sur la modification du périmètre du Syndicat Est Creuse Développement par adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Sylvain Bas le Roc et Nouzerines.

Considérant que les collectivités membres du Syndicat Est Creuse Développement doivent délibérer afin d'approuver cette décision et la modification du périmètre qui en découle, par l'arrivée des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Sylvain Bas le Roc et Nouzerines.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Sylvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement.

Réponse : Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes précitées au syndicat Est Creuse Développement.

👉 Demande d'achat d'un bien de section à la Barre.

Présentation du courrier de Monsieur Grégoire LEGRAIN domicilié au 1 La Barre 23130 Saint-Julien-le-Châtel qui désire acquérir une partie de la parcelle C 254 appartenant à la section de La Barre.

Cette partie de parcelle d'une superficie d'environ 1420 m² jouxte sa propriété.

(Voir plan)

Réponse : La demande est acceptée à l'unanimité et le prix de vente est fixé à 1 € le m2.

Projet d'achat d'un chapiteau dans le cadre des Actions Collectives de Proximité (ACP)

La commune a pour projet d'acheter 1 chapiteau de 5 x 8 (pour un montant prévisionnel de 4 770 € HT avec un montant d'aide qui pourrait être de 3816 €).

Ce besoin étant partagé par d'autres communes du territoire Est Creuse, la communauté de Communes propose de mener une opération « Développement des foires et marchés sur le territoire Creuse Confluence » en créant un groupement de commandes porté par la commune d'Evaux-les-Bains en tant que « Chef de file » et associant les communes volontaires.

L'opération partenariale s'intégrera dans les actions collectives de l'Action Collective de Proximité fixée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour objectif de développer les foires et marchés afin de dynamiser l'activité économique des bourgs. A cette fin les communes vont acquérir via l'opération, du matériel tels chapiteaux, tentes et / ou barrières de sécurité.

La commune d'Evaux-les-Bains pourra ainsi déposer un dossier de demande de subvention au nom de toutes les communes, dans le cadre du programme DLAL Est Creuse Développement, pour l'obtention d'une subvention jusqu'à 80%.

Le projet de convention de partenariat déterminant les rôles, droits, obligations, de la commune est présenté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver et valider le projet de partenariat « Développement des foires et marchés sur le territoire Creuse Confluence »
- de demander que le matériel cité ci-dessus soit inscrit à l'opération.
- de demander à bénéficier des aides au titre du programme DLAL 2021-2027 GAL Est Creuse Développement
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet et notamment la convention de partenariat

Réponse :

Questions diverses

- Tour de rôle pour le bureau des élections municipales

1^{er} tour : 15 mars

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
- Catherine R	- Catherine R	- Catherine R	- Catherine R
- Marie M	- Christian T	- Marie D	- Maurice M
- Françoise L	- Madeleine L	- Bernard L	- Dominique L

- Chaudière

La Chaudière tombe régulièrement en panne et va devoir être remplacée. Un devis a été demandé à l'entreprise POQUET : 2 679.28 € TTC 2 232.73 HT. Il faudra prévoir la somme au budget

- Fête des voisins => Samedi 8 aout midi
- Inauguration abris bus => Samedi 21 février 11h à la Barre
- Salle des Fêtes => convention pour les associations
- Carrefour route de St-Loup/La Barre => proposition d'un stop route de Saint-Loup
- Arbres sur la place à tailler

Séance levée à 20h00

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,